PROCEDURE POUR L’INSCRIPTION

à l’ASCAP PM HANDBALL 2021-22

L’enregistrement des licences à la Fédération Française de Handball s’effectue **en ligne** par le licencié.

Voici la démarche à suivre :

1/ Remplir la fiche de renseignements (ci-après) et signer le règlement intérieur. **Attention, veillez à renseigner une adresse e-mail valide.**

2/ Faire parvenir cette fiche ainsi que le chèque de cotisation (à l’ordre de l’ASCAP) à votre entraineur ou à l’accueil de la maison de l’ASCAP 4 route de Grand Charmont 25200 Montbéliard.

**Aucune licence ne sera validée sans paiement de la cotisation**.

3/ Dès réception par Mme MEYER, vous allez recevoir un email de la part de IHAND pour créer ou renouveler votre licence à la FFHB. (Attention à bien vérifier dans vos courriers indésirables)

Veuillez ne pas le supprimer, le lien va vous permettre de compléter le formulaire d’inscription.

4/ Finaliser la licence en indiquant la taille et la latéralité (droitier, gaucher) puis en validant votre adresse e-mail. Vous devez aussi télécharger / vérifier les pièces jointes du dossier :

On doit trouver dans le dossier informatisé :

- Une photo d’identité récente

- Le recto de la carte d’identité

- L’autorisation parentale de cette saison 2021/22 pour licenciés mineurs.

- Le Certificat médical obligatoire uniquement pour les adultes si antérieur au **1er Juin 2019**

Cocher et Valider les conditions générales.

**Vous recevrez un e-mail de la part de Gesthand vous indiquant la qualification de la licence.**

En cas de problème, veuillez contacter Laurence Meyer à l’adresse lmeyer.ascap@hotmail.fr

**Tableau des cotisations 2021/2022**

**Paiement en ligne sur le Site www.ascap25.com**



**Règlement de la cotisation**

Un reçu vous sera délivré sur demande.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom / Prénom du licencié : …………………………………………………………………….

Date et lieu de naissance : ………………………………………………………………………

Numéro Portable du licencié : …………………………………………………………………..

Adresse ……………………………………………………………………………………………

Adresse Email du licencié: ………………………………………………………………………

Portable Père : ……………….…………….…. Mère : …….………………………………….

Adresse Email Père : ……….……………………… Adresse Email Mère : …………………

Profession Père : …………………………………….. Profession Mère : …………………….

Code Personnel Stellantis : …………………… (pour bénéficier du tarif Stellantis)

INFORMATIONS MEDICALES

Difficultés de santé et recommandations utiles des parents

Je soussigné (nom et prénom) ……………………………………………………………………………..

Père, mère, ou tuteur de l’enfant : …………………………………………………………………………

* L’autorise à se déplacer dans les véhicules du Club ou dans le cas échéant dans ceux des adhérents du Club
* Autorise l’entraineur ou, par délégation l’accompagnateur d’équipe dans lequel évolue mon enfant, à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s’avèrerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté. **A défaut, il ou elle sera pris(e) en charge par les services d’urgence**.
* L’autorise à quitter seul l’entrainement (dans le cas contraire, les personnes citées ci-dessous sont autorisé(e)s à venir chercher mon enfant :

Nom /Prénom: ……………………………………………………Téléphone : ………………….…….

* Autorise le club de l’ASCAP Handball à utiliser mon image, celle de mon enfant à toute fin de publication de documents relatifs à la promotion du club.

**En cas d’urgence, prévenir :**

**M …………………………………… Téléphone………………………………………**

REGLEMENT INTERIEUR

*En signant une licence à l’ASCAP PM HANDBALL, vous adhérez à une association de loi 1901 gérée par des bénévoles. Vous vous engagez ainsi à accepter le présent règlement intérieur dans son intégralité.*

**ARTICLE 1**

Le respect des entraîneurs, animateurs, dirigeants, joueurs et spectateurs est exigé en toutes circonstances. Il en est de même envers les arbitres et les officiels des tables de marque.

Tout manque de respect entraînera l’application de sanctions internes pouvant aller jusqu’à l’exclusion du club

**ARTICLE 2**

Tous les joueurs signant une licence à l’ASCAP PM HANDBALL s’engagent à participer avec assiduité aux entrainements et à tous les matchs organisés par le club, sauf en cas d’impossibilité majeure où le joueur est prié d’en aviser **impérativement** à l’avance son entraineur ou responsable d’équipe par mail ou téléphone.

**ARTICLE 3**

En cas d’absences répétées, sans justification, ou de départ non justifié d’une séance d’entraînement, le joueur peut se faire exclure du match suivant, voire, en cas de récidive, et après avis de l’entraîneur et décision du Comité Directeur, s’exposer à des sanctions.

**ARTICLE 4**

Les horaires des entraînements et des matchs doivent être scrupuleusement respectés.

**ARTICLE 5**

Le comportement pendant les matchs doit être **irréprochable**. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces, brutalités (ou même tentative) envers les arbitres, officiels, délégués, joueurs, entraîneurs, animateurs, dirigeants ou spectateurs, entraînera des sanctions internes et, le cas échéant, **le remboursement des amendes** infligées au club, notamment en cas de fautes techniques répétées.

**ARTICLE 6**

Toute dégradation délibérée d’installations (vestiaires, tribunes…) et/ou de matériels, à domicile ou à l’extérieur, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement, et l’application de sanctions internes

**ARTICLE 7**

Les joueurs et joueuses sont tenus d’être présents pour assister et participer à toute manifestation promotionnelle organisée par ou dans l’intérêt du club.

**ARTICLE 8**

Le tarif de la licence prise en milieu de saison (après le 31/01/2022) sera calculé sur la base de 50% de la part club et plein tarif sur la part Ligue et comité.

**ARTICLE 9**

Toute licence payée ne sera pas remboursée.

**ARTICLE 10**

Aucune demande de licence ne sera prise en compte sans le règlement.

**ARTICLE 11**

Les frais de déplacements seront pris en charge par le club suivant les conditions suivantes : transporter au moins 2 joueurs/joueuses, trajet dépassant les100 kms (Aller/retour) et être adhérent à l’ASCAP.

L’adhésion à l’ASCAP permet également de bénéficier du principe de renoncement au remboursement des frais de déplacement ouvrant droit à une déduction fiscale.

Signature du licencié Signature des parents



Calendrier provisoire